

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5450

présenté par
M. Causse, rapporteur thématique
à l'amendement n° 5015 du Gouvernement

ARTICLE 58

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« neuf ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à réduire de douze à neuf mois la période laissée au Gouvernement pour légiférer par ordonnance au sujet des matières énumérées dans l'article.